PaysanBreton
Hebdomadaire Technique Agricole

Date de génération de ce justificatif : 20/04/2025
Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

KL-Aub – Constitution de société

Référence : L011231

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 1 juillet 2022 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ST GREGOIRE du 21 Juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **KL-Aub** Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique Siège social : 14 rue du Bocage, 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ Objet social : La prise de participation dans toutes entités juridiques et dans toutes sociétés, en vue d'en acquérir le contrôle, ou d'y détenir une simple participation minoritaire, et ce, par tous moyens et notamment par apport, acquisition, souscription d'actions ou parts sociales, parts d'intérêt, et généralement tous biens immobiliers ou valeurs mobilières et encore par fusion, apport partiel ou autre ; la gestion de ces participations et notamment l'animation des filiales par leur contrôle effectif et par la participation à la définition, à l'aménagement et à la conduite de leur politique ; la présidence de toutes sociétés ; la réalisation de prestations de services au profit de ses filiales ; Durée : 99 années Capital social : 21000 € Conditions d'admission aux assemblées – Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clauses restreignant la transmission des actions : Les transferts d'actions par l'associé unique sont libres. Si la Société vient à compter plusieurs associés, les transferts d'actions (cession, donation, fusion, apport etc.) ne peuvent être effectués au profit de tiers étrangers à la Société et également entre associés qu'avec l'agrément de la collectivité des associés délibérant aux conditions des assemblées extraordinaires. : à la majorité des 2/3 des voix dont disposent les associés présents, votant à distance ou représentés Président de la société : Monsieur Kévin AUBAUX, demeurant à MINIAC-MORVAN (35540) 10, impasse de la Rance Immatriculation au RCS de RENNES.

Consulter cette annonce en ligne

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE